

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français à l'appel à projets **MarTERA Maritime and Marine Technologies for a new Era**.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<https://www.martera.eu>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

Etape 1 : 31/03/2017, 17 h 00 (CET)

Etape 2 : 08/09/2017, 17 h 00 (CET)

Points de contact à l'ANR

Responsable scientifique ANR
HERAL Maurice
maurice.heral@agencerecherche.fr

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET COFUND MarTERA.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

Le but général de cet ERA-NET COFUND est de renforcer l'Espace Européen de la Recherche dans le domaine des technologies marines et maritimes aussi bien que dans le champ de la croissance bleue « Blue Growth ». Les activités de recherche et d'innovation ne peuvent être significativement entreprises dans ces domaines à des niveaux seulement nationaux ou individuellement secteur par secteur.

Cet ERA-NET COFUND MarTERA s'appuie sur un consortium de 18 ministères, agences et organisations de financements issus de 16 pays, chacun en charge du financement de projets de recherche et d'innovation dans le domaine des technologies marines et maritimes.

En étroite coopération avec la Commission Européenne dans le cadre du programme Horizon H2020, le consortium organise et cofinancera un appel joint de projets de recherche et innovation transnationaux dans cinq domaines thématiques prioritaires.

Priorité 1 (PA 1) : Développement de technologies maritimes respectueuses de l'environnement

Priorité 2 (PA 2) : Développement de structures et matériaux nouveaux

Priorité 3 (PA3) : Capteurs, automatisation, surveillance et observations

Priorité 4 (PA4) : Techniques avancées de fabrication et production

Priorité 5 (PA5) : Sécurité et sécurité

Cet appel s'inscrit dans le cadre d'un agenda européen de recherche et d'innovation qui requiert une coopération large et systématique dans les registres du transport maritime, des activités hauturières, des ressources marine, de la sécurité maritime, des biotechnologies, de la désalinisation, de l'exploitation offshore de pétrole et gaz, de l'halieutiques, de l'aquaculture, etc. L'ambition de MarTERA est d'inciter au développement de technologies à fort impact potentiel dans des champs d'applications très diversifiés et venant en appui au

développement durable du secteur marin et maritime. Cet appel couvre tous les secteurs marins et maritimes et toutes les régions géographiques. De plus des activités additionnelles conjointes porteront sur la planification et la mise en place d'autres appels cofinancés, afin de contribuer aux priorités nationales tout autant qu'à l'agenda de recherche stratégique de la JPI OCEAN et de WATERBORNE.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission de l'ERA-NET MarTERA, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<https://www.martera.eu/>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **31/03/2017, 17 h 00 (CET)**

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au **08/09/2017, 17 h 00 (CET)**

3. ELIGIBILITE

Chaque pré-proposition soumise correctement et dans les délais sera instruite en termes d'éligibilité. Cela signifie que le non-respect des critères d'éligibilité par un seul partenaire du consortium provoquera le rejet de la proposition complète. Il est vivement recommandé à chaque partenaire d'un consortium de se mettre en contact avec son point de contact scientifique national (NPM) pour s'assurer de son éligibilité.

Les critères mentionnés s'appliquent à tous les partenaires. Ils constituent une requête minimale et n'excluent pas des critères plus spécifiques. Les partenaires de chaque pays/région participant à l'appel doivent aussi respecter les critères spécifiés dans les règlements nationaux. Des détails peuvent être obtenus par le NPM.

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

Thèmes de collaboration scientifique

L'ANR ne soutient que des propositions de projets inscrites dans le domaine de recherche thématique 3 (PA 3) Capteurs, automatisation, surveillance et observations.

Les propositions impliquant des partenaires français doivent se focaliser sur le domaine thématique prioritaire 3, et plus précisément dans les sous-thèmes 1 à 3 : 3.1 capteurs, 3.2 surveillance, 3.3 modèles améliorés de véhicules marins (à l'exclusion des comportements de structure). Le sous-thème 3.4 «exploration/exploitation minière des fonds marins» est strictement exclus.

L'ANR soutiendra uniquement des projets de recherche fondamentale (F) et/ou de recherche industrielle (I).

Caractère unique

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Composition du Consortium

Seuls les Partenaires au projet de recherche ayant un Etablissement ou une succursale en France peuvent bénéficier d'une aide ANR (point 3.3 du Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR /RF).

Pour être éligible, le consortium doit comprendre a minima un Organisme de recherche et une Entreprise. Si une Entreprise étrangère est impliquée dans le projet de recherche, il est obligatoire d'impliquer aussi une entreprise française. Dans ce cas impliquant deux Entreprises dont obligatoirement une française, les droits de Propriétés Intellectuelles doivent être clairement définis dans la proposition détaillée et dans l'accord de consortium à fournir.

En outre, le versement de l'aide est conditionné à la fourniture d'un accord de consortium signé par l'ensemble des Partenaires au projet conformément aux points 8.2 et 8.3 du RF. Il permet à l'ANR de vérifier l'absence d'aide indirecte (point 4.4 du RF).

Coordination :

Dans le cas où le coordinateur est un français, il est obligatoire que ce coordinateur soit un Organisme de recherche public français.

Un coordinateur français ne peut présenter qu'un seul projet en tant que coordinateurs, mais il peut être partenaire dans d'autres propositions.

Budget :

Le montant d'aide qu'un projet peut solliciter à l'ANR doit être compris entre 15 000 € et 250 000 €. S'il y a davantage qu'un seul partenaire français, alors les 250 000 euros devront être partagés. Enfin un partenaire français ne peut pas requérir moins de 15 000 € d'aides.

Il est important de lire attentivement l'appel à propositions, le présent document dans son intégralité et les réglementations relatives aux conditions d'allocation des fonds ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant la soumission d'un projet de recherche.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'ERA-NET MarTERA :

Type de projets

Les projets de recherche soumis à cet appel peuvent concerner des projets de recherche fondamentaux, industriel ou de développement expérimental.

Thèmes de collaboration scientifique

Une pré-proposition ou une proposition de recherche et innovation doit être cohérente avec les thèmes de l'appel tel que précisé dans l'appel (lien en page 1) et avec les priorités thématiques nationales/régionales des instances de financement impliqués dans l'appel. Les thèmes attendus pouvant varier d'une instance de financement à l'autre, il est recommandé d'analyser la matrice des priorités thématiques (**Priority Areas Matrix**) et les réglementations nationales. Elles peuvent être communiquées par les Responsables de Programmes Nationaux (NPMs).

Le projet proposé doit se relier au moins à un des sous-thèmes listés dans la matrice des domaines thématiques prioritaires de cet appel.

Caractère unique

La pré-proposition, comme la proposition qui en découle, doit être nouvelle et ne pas correspondre en tout ou partie à un projet soumis, en cours ou réalisé, financé par d'autres instruments, programmes ou projets.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Composition du Consortium

Seuls les consortia de projet comportant au moins deux entités légales indépendantes éligibles d'au moins deux pays participant différents listés au ch.3.2 de l'appel peuvent bénéficier d'aide attributive.

Les propositions de projet doivent impliquer le secteur industriel. Comme les règles de financement nationales s'appliquent, certains thèmes ou partenaires peuvent ne pas être

éligibles par toutes les instances de financement (i.e certaines instances ne financent que des académiques mais pas de partenaires industriels tandis que d'autres requièrent obligatoirement une implication industrielle). L'éligibilité d'un partenaire peut être estimée en contrôlant la Matrice des thèmes prioritaires ou en contactant les Responsables Nationaux de Programme des instances concernées. (NPMs).

Les équipes élaborant une proposition sont invitées à s'efforcer à l'équilibre entre les pays impliqués dans le projet autant que dans les proportions de tâches à réaliser.

Dans chaque proposition, un des partenaires du projet doit agir comme coordinateur et avoir la responsabilité de soumettre la proposition.

Il n'y a pas de limite supérieure à la taille du consortium éligible. Les consortia peuvent impliquer autant de partenaires que nécessaire pour atteindre les objectifs du projet. Cependant, les proposant sont invités à être vigilants sur le fait qu'un nombre plus élevé de pays représentés dans le consortium n'induirait pas forcément une évaluation plus favorable de la proposition. Il n'y a pas non plus de limite supérieure à la participation de partenaires d'un même pays, excepté si cela est mentionné dans une des réglementations nationales.

Des partenaires qui ne sont pas éligibles au financement, y compris des partenaires de pays non participant à cet appel, peuvent participer à l'appel sur leurs propres ressources ou s'ils détiennent leur propre source de financement. Les proposant doivent prouver (lettre d'intention/ puis d'engagement) la volonté de ces partenaires à financer leur activité propre. Ceux-ci doivent suivre les règles données dans cet appel. Cependant ils ne peuvent pas coordonner un projet et leur contribution au projet ne doit pas être vitale. Ils ne sont pas pris en compte dans les requis minimum requis pour les partenaires des pays éligibles dans les critères d'éligibilité de MarTERA.

L'éligibilité de chaque proposant doit être contrôlée en regard des critères nationaux d'éligibilité publiés dans les réglementations nationales, et ce avant la soumission de la proposition.

Budget

Se référer aux spécificités des règles des programmes nationaux/régionaux. Contacter votre agence de financement national/régional pour davantage d'informations.

Les coûts de projet des propositions individuelles doivent être en adéquation avec les objectifs du projet et doivent prendre en compte les critères d'éligibilité nationaux sur les montants minimum et maximum autorisés.

Selon la taille du partenariat, une aide demandée de 1 à 2 Mio € est dans l'enveloppe attendue par projet.

Le montant total de l'aide requise à une instance de financement dans une proposition ne peut pas être plus élevé que le budget disponible par cette instance. Les questions

budgetaires, y compris les restrictions potentielles sur l'accès à un financement, devront être contrôlées via la lecture des règlements nationaux et en prenant contact avec les responsables de Programmes Nationaux (NPMs).

Les coûts du consortium de projet doivent être équilibrés.

Durée du projet

La durée du projet ne peut excéder trois ans (36 mois).

Une date de lancement du projet la plus précoce possible sera fixée dès le début des négociations contractuelles avec les instances de financement.

Caractère complet de la proposition

- Titre du projet
- Acronyme
- Sous-thème retenu
- Durée
- Composition du consortium (nom de chaque organisation, nature et pays d'appartenance)
- Coordinateur du projet
- Résumé
- Total de l'Aide requise par chaque partenaire

Ces informations importantes ne peuvent être modifiées entre la première et la seconde étape.

4. EVALUATION

4.1 CRITERES ETAPE 1 ET CRITERES ETAPE 2

Excellence	Impact	Qualité et efficacité de la mise en œuvre et du management
Excellence scientifique et /ou technologique Qualité du projet transnational	Impact potentiel	Qualité et efficacité de la mise en œuvre et du management
Seuil 3/5	Seuil 3/5	Seuil 3/5
1.1 Adéquation aux domaines prioritaires de MarTERA 1.2 Solidité du concept et qualité des objectifs 1.3 Niveau d'innovation (progrès attendus par rapport à l'état de l'art) -La proposition	2.1 L'ambition du projet permet-elle de fiabiliser son impact stratégique sur le renforcement de la compétitivité ou sur la résolution de problèmes sociétaux ou environnementaux à l'échelle européenne ou	3.1 Qualité et réalisme du programme de travail, du consortium, des structures de management et des procédures -les participants de la proposition sont –ils pertinents et assignés aux

<p>contribue-t-elle ou intensifie-t-elle l'avance des connaissances S&T ? La proposition prend elle des risques scientifique et/ou technologique ? Offre-t-elle un potentiel de rupture malgré la prise de risque ?</p> <p>1.4 Qualité de l'approche S/T, methodologie et programme de travail</p>	<p>régionale ? -impact et renforcement de la capacité d'innovation, creation de nouvelles opportunités de marché, renforcement de compétitivité, croissance des compagnies, atteintes de solutions relatives au changement climatique ou environnementaux, ou apport d'autres bénéfices importants pour les sociétés</p> <p>2.2 Les activités du projet reliées à l'innovation et à l'exploitation et/ou au plan de dissemination sont elles adaptées pour garantir un usage optimal des résultats du projet. - faisabilité du plan d'exploitation et de la dissemination des résultats scientifiques du projets (incluant le management et les IPR) -les résultats escomptés ou les connaissances acquises offrent-ils un levier important pour des secteurs économiques ou sociétaux ou pour le développement économique ?</p> <p>2.3 Valeur ajoutée de la coopération européenne transnationale</p>	<p>tâches relevant de leur champ de compétences ? Sont-ils complémentaires entre eux ? -dispose-t-on d'un plan satisfaisant pour la gestion des connaissances, la gestion des propriétés intellectuelles et des autres risques activités liées à l'innovation ?</p> <p>3.2 Adéquation des tâches allouées, confirmant que tous les participants ont un rôle valable et les ressources adéquates dans le projet pour remplir leur rôle.</p> <p>3.3 Adéquation des moyens demandés aux objectifs visés et des justifications de ressources requises (budget, personnel, équipement)... Parmi d'autres, équilibre des contributions scientifiques et financières des partenaires des différents pays impliqués.</p>
<p>Score plancher 10/15</p>		

4.2 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

4.3 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de l'ERA-NET COFUND. Dans le cadre des ERA-NET

COFUND, la liste des projets sélectionnés pour financement s'arrête dès qu'un projet ne peut être financé par tout ou partie des agences membres de l'ERA-NET COFUND.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>. Une nouvelle version du règlement financier de l'ANR a été publiée et sera applicable aux projets financés dans le cadre de cet appel.

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

6. IMPORTANTES RECOMMANDATIONS :

Personnel et ratio homme.mois :

- Le coordinateur français d'un projet se devrait de consacrer au moins 30% de son temps de chercheur à la réalisation du projet.
- le total (en homme-mois) des personnels non-permanents (post-docs, contrats de CDD, personnels temporaires) recevant des fonds ANR ne devrait pas représenter plus de 30% du total (en homme-mois) des ressources humaines (permanentes and non-permanentes) des partenaires français affectés au projet;
- La durée de financement de chaque bourse de post-doctorant ne devrait pas être inférieure à 12 mois.
- Du fait de la durée très stricte de 36 mois impartie à la réalisation des projets de MARTERA, l'implication d'un étudiant en doctorat n'est pas recommandée, d'autres modalités de personnel temporaire devraient être préférées.

Consortium :

- En cas de recherche fondamentale, les collaborations entre les producteurs de connaissances et les utilisateurs finaux de cette recherche et/ou l'implication de porteurs d'enjeux ou d'acteurs relais légitimes pour exprimer les besoins des porteurs d'enjeux n'est pas obligatoire mais serait appréciée.

Cohérence avec le programme d'action de la Stratégie Nationale de Recherche SNR :

- Il est recommandé de proposer un projet s'appliquant aux domaines marins et maritimes et qui corresponde au programme d'action « Système terre – observation-prévision - adaptation ”
- Cohérence avec les directions stratégiques 1, 2, 3, 5,15 or 20 appliquée au domaine halieutique:
- priorité 1 : Suivi intelligent du système terre,
- priorité 2 : Gestion durable des ressources naturelles

- priorité 3 : Evaluation et maîtrise du risque climatique et environnemental
- priorité 5 : Le laboratoire "littoral"
- priorité 15: Capteurs et instrumentation
- priorité 20: Approche intégrée des systèmes productifs

voir reference SNR: http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Strategie_Recherche/26/9/strategie_nationale_recherche_397269.pdf

Thème :

- Les recherches attendues peuvent se focaliser sur le développement des nouvelles générations de capteurs, capables de détecter, surveiller et observer des grandeurs physiques, chimiques, biologiques des compartiments marins et côtiers et de leurs composantes biotiques et abiotiques, et /ou d'amplifier les capacités de déploiements de capteurs nouveaux ou existants grâce à des plateformes variées (allant des bouées aux gliders et véhicules multiples).

Valeur Ajoutée Transnationale du projet :

- Les résultats devraient pouvoir être utilisés dans plus qu'un seul des pays présents dans le consortium MarTERA.

Dissémination:

- Chaque projet se devra d'être actif dans les actions de communications de MarTERA et utiliser les outils de communication mis à disposition, il est donc recommandé de planifier dans le projet des ressources appropriées à cet effet.